



ACTIVITES SOCIALES ET CULTURELLES. COGAS DU 30 NOVEMBRE A LA POSTE.

Le Conseil d'Orientation et de Gestion des Activités Sociales (COGAS) du 30 novembre 2006 a été l'occasion pour la CFDT d'effectuer un point d'étape relatif aux actions engagées par le COGAS dans le cadre de sa mandature actuelle : les apports de la nouvelle politique triennale, les démarches à poursuivre et les inflexions à donner, les obstacles à lever.

La CFDT se félicite que le plan d'action 2007 soit validé en novembre, cela permettra de gagner 3 mois pour la mise en œuvre ainsi que pour les redéploiements éventuels.

Les apports de la nouvelle politique triennale.

Le plan d'action triennal 2005-2007, voté uniquement par la CFDT en mars 2005, a donné au COGAS les moyens de réorienter les Activités Sociales au bénéfice de tous les postiers et de leurs familles. Ce plan triennal a aussi ouvert une nouvelle voie où toutes les composantes du COGAS se retrouvent pour agir de concert, dans le respect des responsabilités et des missions de chacun. Une perception nouvelle des Activités Sociales par les postiers en découlera.

Des actions à destination de tous les postiers.

Les décisions prises par le COGAS depuis mars 2005 ont généré des résultats probants et concrets :

- Tous les postiers ont aujourd'hui les moyens d'accéder à une information décrivant clairement l'offre « Activités Sociales » (lettre accompagnant le bulletin de paie, portail malin, centre d'appels, plaquette d'information pour les nouveaux postiers ...).
- Tous les postiers et leurs familles sont concernés par l'offre COGAS : cadres et non cadres, ruraux et urbains, actifs et retraités.
- Les priorités fixées par les postiers, et relevant du domaine de responsabilité du COGAS, ont été respectées : enfance, loisirs et culture, restauration, prévoyance et solidarité.
- Grâce à une gestion plus performante des frais de structure, des moyens financiers supplémentaires sont affectés au bénéfice direct des postiers.

Sans revenir sur toutes les avancées, nous en citerons quelques unes :

- La large couverture des besoins en matière de garde des enfants.
- Le chèque culture octroyé à près d'un postier sur deux.
- L'offre sport qui connaît un succès remarquable.

Le COGAS a abandonné une démarche de défense de l'offre existante pour s'engager dans une stratégie de réponse, avec efficacité, aux attentes de tous les postiers dans un cadre équitable et solidaire. Conséquence majeure de cette réorientation, l'image des Activités Sociales évolue positivement.

Les offres des Activités Sociales sont enfin largement connues et reconnues.

L'ambition de la CFDT est que chaque postier voit dans l'offre du COGAS un acquis social répondant à ses besoins.

La démarche est donc sur les rails. Mais l'action doit être poursuivie et infléchie. Le plan d'action 2007, proposé aujourd'hui, participe de cette préoccupation.

La simplification de l'accès à l'offre n'est pas achevée. C'est particulièrement le cas

dans le domaine des vacances et des voyages où le postier ne peut pas, dans l'organisation actuelle, facilement faire son choix et accéder à une offre attractive.

Le COGAS doit aussi veiller à ne laisser personne au bord de la route. Les efforts multiples à destination des familles ne doivent pas occulter les besoins des célibataires et des familles sans enfant, qui devraient bénéficier aussi de l'offre sociale.

LES PERSPECTIVES 2007

► Les chèques vacances.

La CFDT est favorable à la reprise directe de la gestion des chèques vacances par La Poste.

La CFDT revendique :

- le maintien du principe de l'épargne préalable,
- un effort particulier des taux d'épargne pour les bas salaires,
- une modulation de la durée de l'épargne entre 4 et 10 mois,
- la possibilité d'ouvrir plusieurs plans d'épargne par an,
- une réflexion concernant le QF et les taux de bonification.

► L'offre vacances familles.

Une nouvelle offre « Vacances adultes » sera examinée au sein de la Commission Loisirs pour favoriser l'accès aux vacances des postiers, notamment des familles.

Pour des raisons d'équité et de solidarité et afin de répondre tant aux attentes individuelles que collectives, cette activité passe par une mutualisation.

La CFDT revendique :

- une aide financière calculée sur un QF n'excluant personne,
- une offre attractive pour tous, sur tout le territoire,
- un guichet unique (aujourd'hui, trois associations différentes proposent des vacances souvent identiques).

► L'offre Loisirs.

Il s'agit de permettre et de favoriser l'accès des postiers et de leurs familles aux manifestations culturelles de toutes natures et en tous lieux.

La CFDT revendique :

- un panel d'offres attractives pour tous, sur tout le territoire
- un guichet unique pour l'ensemble de l'offre culture/billetterie.
- l'extension de l'aide sport à toutes les passions (musique, théâtre, ...)

La Commission Solidarité qui abordera la solidarité entre postiers (handicapés, bas revenus, retraités) et le **Comité de Pilotage concernant l'offre Activités Sociales dans les DOM** confirment la volonté de garantir la solidarité entre tous les postiers sur l'ensemble du territoire. La CFDT revendiquait la création de telles instances.

Un social équitable pour les postiers : la CFDT